



mensuel de l'actualité
municipale et associative

N°52
AVRIL
2019

VEUREY VOROIZE

VIE MUNICIPALE

- p2 - Projet Ecole Élémentaire
- p3-4 - Notre budget 2019
- p5 - Propreté
 - PLUI
- p5 - Recensement
- p6 - Déclaration annuelle de ruches
 - Déploiement fibre
 - Coupures électricité
- p7 - téléprocédure
 - Urbanisme
 - Inscriptions rentrée scolaire

VIE ASSOCIATIVE

- P8 - HYOSHI
 - EPGV
- P9 - Comité d'animation
 - Petits malins
 - Club canin
- P10 - Yoga Nidra

INFORMATIONS UTILES

P10

AGENDA

P10

MAIRIE DE VEUREY-VOROIZE

2 rue de la Gilbertière

Tél : 04 76 85 16 80

Fax : 04 76 85 54 28

mairieveureyvorozie@wanadoo.fr

www.veurey-voroize.fr



Directeur de la publication : Philippe Heraud
Mise en page et impression : JD2 Tullins



Edito

Le projet de regroupement des écoles maternelle et élémentaire a été abandonné pour des raisons de coût et de la diminution drastique des aides financières possibles.

Aujourd'hui, l'école maternelle correspond bien au confort des enfants et aux besoins des enseignants.

Nous avons donc engagé une réhabilitation complète au niveau fonctionnel et énergétique de l'école élémentaire actuelle.

L'accessibilité aux élèves et enseignants souffrant d'handicap sera enfin adaptée. La libération prochaine d'un appartement permettra de réaliser une classe supplémentaire.

L'accès à l'école sera sécurisé et sa visibilité améliorée.

Un projet vient d'être lancé. Il sera évidemment moins onéreux et ne viendra pas mettre en péril la bonne gestion de notre budget et de nos taxes.

Ce bâtiment, situé au cœur du village est emblématique pour nombre de Veurois et nous avons du mal à le voir changer ! Nous devons nous assurer tout au long de l'étude que les modifications et améliorations ne changeront pas ses caractéristiques.

Nous avons effectué la sélection d'un groupement d'architectes et techniciens qui ont des références dans ce type de réalisation en site occupé.

Le projet passera par une phase de diagnostic qui devra être réalisée en étroite collaboration avec les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, mais aussi avec les agents communaux et les élus. Cette phase du projet permettra de déterminer les besoins avant le début des études de réalisation. Pour ce bâtiment, situé dans le périmètre de la Tour de Templiers, toute modification architecturale devra être soumise à l'approbation des Bâtiments de France.

À ce stade du projet il est difficile de savoir comment se présentera l'ensemble lorsqu'il sera réalisé. Dans un souci de concertation, à chaque phase du projet, une présentation documentée pour information sera effectuée.

Les premiers travaux pourraient débuter début 2020 et s'étaler sur 1 an. Il sera essentiel d'en tenir compte pour réduire au maximum les perturbations du fonctionnement des classes.

Nous restons bien évidemment à votre écoute dès à présent pour plus d'informations à ce sujet.

Jean Marc QUINODOZ
Premier Adjoint

NOTRE BUDGET 2019

Le Conseil Municipal a voté le 25 mars le budget de la commune pour cette année 2019. En voici les grandes lignes.

L'effort de redressement des finances publiques, voulu par l'État, de 2014 à 2016, a impacté toutes les communes de France.

Nous n'avons pas été épargnés : Avant 2014 nous percevions annuellement 113 000 € de l'État, depuis 2017 nous lui reversons 30 000 €.

Pendant ces années, nous avons fait le dos rond, en concentrant nos efforts sur la maîtrise de notre budget de fonctionnement, mais sans réduire les services aux administrés, sans réduire les investissements inscrits dans notre programme et en réduisant notre dette.

Aujourd'hui, en début d'année 2019 nous constatons les fruits de nos efforts.

Nous avons continué à investir, nos dépenses de fonctionnement sont stables depuis 2015 et notre endettement est maintenant négligeable.

Parallèlement, l'extension de notre zone d'activité, « Actipôle » a progressivement accru nos recettes, compensant en partie les baisses de dotation de l'État.

Le résultat est que notre situation budgétaire est désormais saine et débarrassée de beaucoup d'incertitudes.

En prenant en compte les projets encore en cours d'étude ou de réalisation (réhabilitation de la Cure, réhabilitation du bâtiment périscolaire, construction du nouveau cabinet médical et réaménagement de l'école élémentaire) nous sommes à l'équilibre et nos recettes sont suffisantes.

Le Conseil Municipal a souhaité modifier les taux d'imposition, à la baisse :

La taxe sur le foncier bâti passera de 18,5% à 18,25%

La taxe d'habitation passera de 8% à 7,75%.

Cette baisse de taux est modeste et réaliste ; il s'agit d'annuler la hausse annuelle des bases qui mécaniquement augmente les impôts locaux.

Le résultat, pour la partie « commune » devrait être un impôt stable pour les contribuables, et des recettes stables pour le budget communal.

(Attention : Sur votre feuille d'impôt, cette décision n'impacte pas la fiscalité des autres collectivités : Département, Région, Métropole ou Syndicat Intercommunal)

Quelques chiffres simplifiés pour 2019 :

- 1 980 000 € de recettes
- 1 460 000 € de dépenses de fonctionnement
- 15 000 € de remboursement de dette (intérêts et capital)

Donc 505 000 € d'épargne nette

En prenant en compte les recettes d'investissement et les reports des années précédentes, **nous pouvons consacrer un peu plus d'un million d'euros à l'investissement en 2019.**

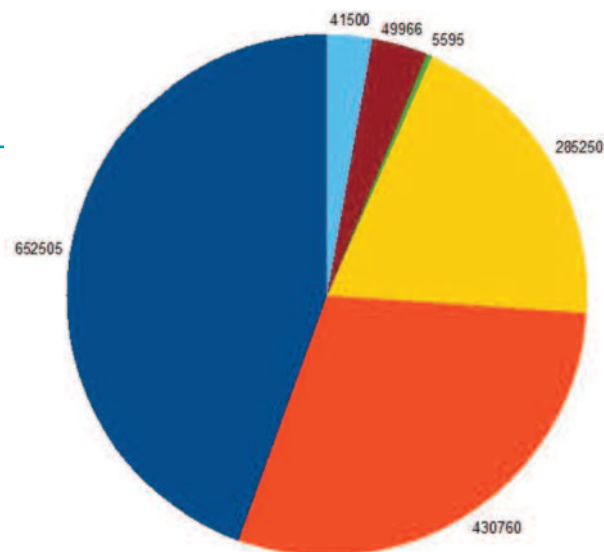
Ces ressources seront consacrées au cabinet médical, au renouvellement de matériel, aux réhabilitations de bâtiments communaux (ancienne Cure, restaurant scolaire, école élémentaire), aux aménagements urbains et aux investissements pour réaliser des économies d'énergie.

Vous trouverez joints à cet article deux jolis « camemberts » répartissant nos recettes et nos dépenses ainsi qu'un graphique représentant l'évolution de notre budget depuis 2010.

Philippe Monier,
adjoint au Maire, chargé des finances

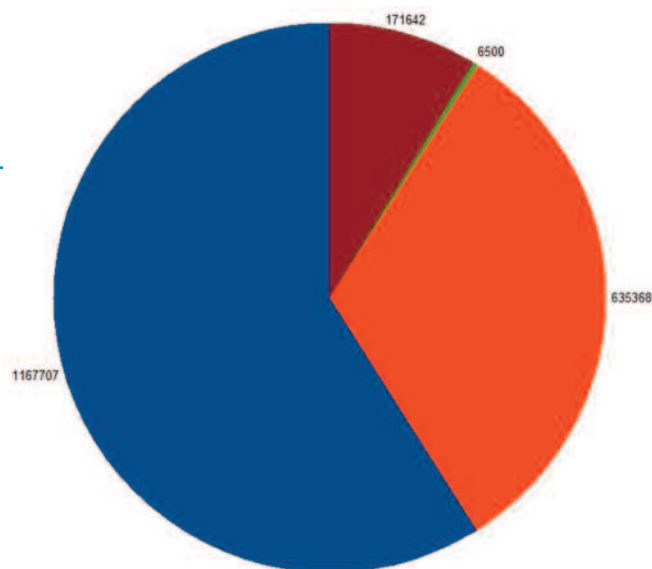
DÉPENSES

- Frais de personnel 44,7%
- Dépenses courantes 29,5%
- Autres dépenses dont subventions 19,5%
- Frais financiers 0,4%
- Atténuations de produits dont ex DGF 3,5%
- Charges exceptionnelles 2,8%

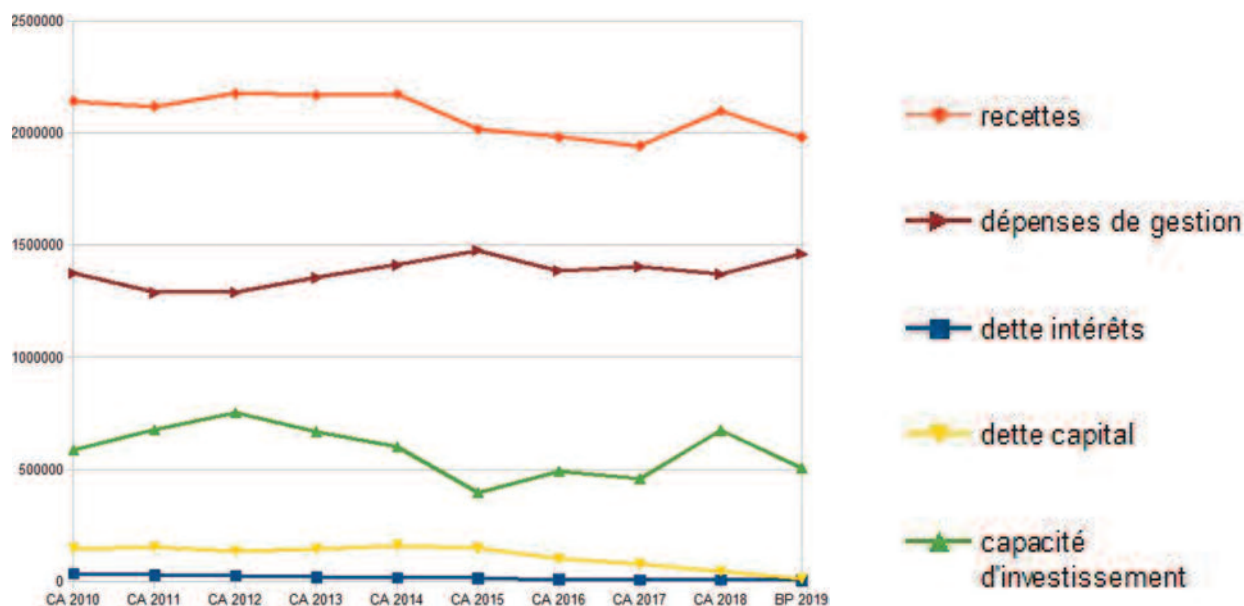


RECETTES

- Impôts 59%
- Métropole 32%
- Etat dotations 0%
- Etat exonérations 0,3%
- Autres recettes 8,7%



EVOLUTION BUDGET



PROPRETÉ

UN VILLAGE TOUT PROPRE POUR LES NULS

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant d'hygiène et de propreté. Il est donc de la compétence du maire d'y pourvoir étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental de l'Isère précise, (article 32 pour les curieux) que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.

Cependant, rassurez-vous, le maire ne va pas prendre d'arrêté qui vous obligera à nettoyer, voire déneiger devant chez vous (il en a le pouvoir!). Ceci étant dit, il semble tout naturel que chacun, dans la mesure de ses capacités, puisse donner un petit "coup de main" à nos services techniques, et accomplir ce simple devoir civique que sont le petit coup de balai, le ramassage des feuilles que le vent a transportées de votre propriété vers la rue, la taille des haies devenues envahissantes et gênantes pour les piétons, voir dangereuses car masquant la visibilité des véhicules. De la même façon, il apparaît évident que vos poubelles doivent être rentrées chez vous après le passage des camions, car pas très décoratives, devant la Tour par exemple, mais elles peuvent aussi être emportées par grand vent ou disséminées par les animaux si les couvercles ne sont pas tenus fermés. Il n'est pas très agréable non plus de voir des lieux manifestement encombrés et non entretenus, alors que les voisins ou nos agents communaux font des efforts pour fleurir et rendre le village accueillant. Nous ne reviendrons pas sur l'état déplorable des logettes, évoqué lors du dernier bulletin.

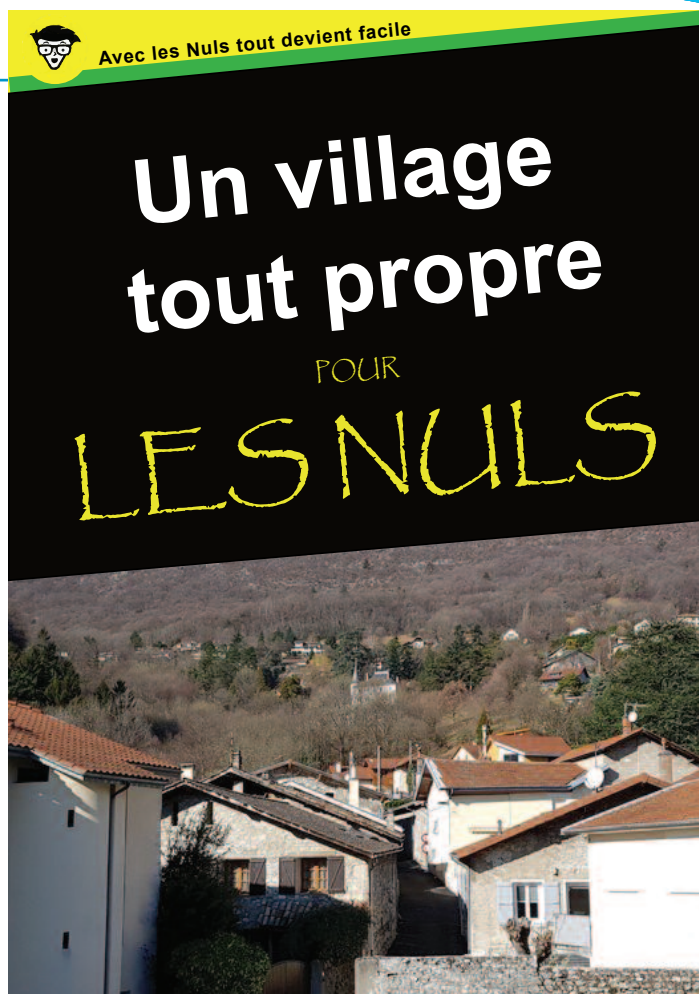
NETTOYAGE CITOYEN

Nous vous invitons à participer à un petit, voir grand nettoyage de printemps, dans les rues et recoins du village, le samedi matin 13 avril. RDV en mairie à 9h00, report au 20 avril en cas de pluie. Par sécurité, vous pouvez venir avec un gilet jaune et bien sûr des gants. Inscription souhaitée en mairie pour une meilleure organisation. (Tél. 04 76 85 16 80)

PLUI

L'ENQUETE PUBLIQUE relative au projet de PLUI de GRENOBLE ALPES METROPOLE se déroulera du lundi 1er Avril 2019 à 9h00 jusqu'au vendredi 24 mai 2019 à 17h00.

Vous trouverez en pièce jointe les lieux de permanences ainsi que toutes les informations concernant l'avis d'enquête publique.



Alors bien sûr, nous savons que l'immense majorité des Veurois sont attachés à conserver et améliorer leur cadre de vie. C'est pourquoi nous leur donnons rendez-vous le samedi 13 avril pour une grande opération village propre.

En fin de collecte, retour sur le parvis pour inventaire et pour partager, autour d'une petite collation, un petit moment de convivialité, juste récompense de cet acte de civisme. Les enfants, accompagnés de leurs parents, sont bien évidemment attendus en nombre, puisqu'il n'est jamais trop tôt pour prendre de bonnes habitudes...

Les permanences de Madame Stéphanie RETOURNAY, commissaire enquêtrice auront lieu en mairie de Veurey-Voroize (38113), 2 Rue de la Gilbertière :

**Le mercredi 24 Avril de 14h00 à 17h00
Le jeudi 23 mai de 14h00 à 17h00**

INFOS DIVERSES

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre. La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre)



Points de règlement pour les emplacements des ruches :

Article 1 :

Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 20m

de la voie publique et des propriétés voisines.

Dans le cas où les propriétés sont des bois, des landes et des friches, cette distance est de 10m au moins.

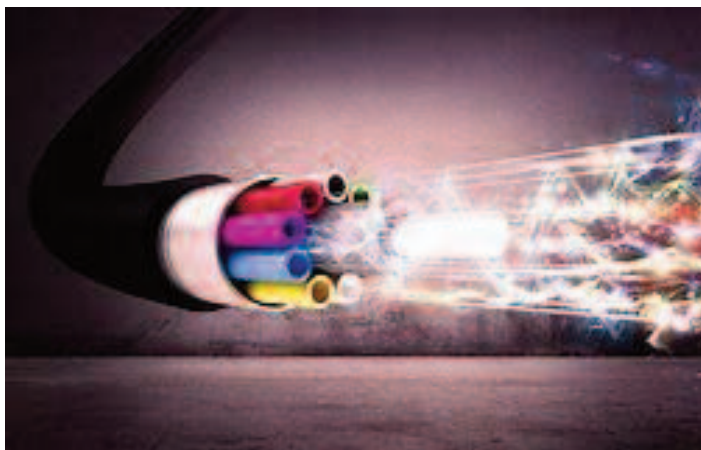
Elle est de 100m au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif, hôpitaux, casernes, écoles, etc...

Article 3 :

Conformément aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 207 du code rural, ne sont assujetties à aucune prescription de distance, les ruches isolées des propriétés voisines

ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche sans solution de continuité.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2m au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2m de chaque côté de la ruche.



DÉPLOIEMENT FIBRE

L'ARCEP a mis en œuvre un site afin d'assurer le suivi des déploiements de la fibre optique jusqu'aux habitants (FttH).

Il a le grand avantage de consolider l'ensemble des éléments fournis par les opérateurs à savoir, sur notre territoire, Orange, SFR et Isère Fibre.

Il vous permet donc de savoir où en sont les déploiements au niveau d'un quartier, d'une adresse, sans avoir à se poser la question du cadre réglementaire ou de l'opérateur dont il relève, ce qui est un progrès sensible.

<https://cartefibre.arcep.fr/>

Ne vous attendez pas à trouver une information plus « fraîche » que celle qui était préalablement disponible sur chacun des sites des opérateurs puisque l'ARCEP lui-même est aussi dépendant de la mise à jour de ces derniers.

COUPURES ÉLECTRICITÉ

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a décidé de réaliser des travaux sur le réseau de distribution, qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Ces travaux se dérouleront le mercredi 10 avril. Sont concernés les quartiers suivants:

de 9h00 à 11h00 : le Petit Port, Chemin de l'Echaillon et Route du Petit Port

de 13h30 à 15h30 : 2 au 17, 3 au 16, 19 et 20 lot. du Dauphiné Libéré, Route des Perrières et ZI les Iles Cordées.

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

INFOS DIVERSES

TÉLÉPROCÉDURE

Ouverture de la téléprocédure d'interrogation de situation électorale (ISE)

Nous vous informons que la téléprocédure d'interrogation de situation électorale (ISE) est accessible sur le site www.service-public.fr Papiers Citoyenneté / Elections / Questions ? réponses ! / Liste, électorale, bureau de vote... comment vérifier votre situation ? / Accéder au service en ligne : en veillant à noter tous les prénoms et pour les femmes le nom de jeune fille.

Chaque électeur peut dorénavant accéder à ce service afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit. S'il n'est pas retrouvé par cette application, il est alors invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer, sur le même site une demande d'inscription sur

les listes électorales.

Cette nouvelle procédure repose sur le contenu du répertoire électoral unique (REU), créé par les lois du 1er août 2016, et ouvert aux communes depuis le janvier 2019.

Associé à la possibilité de déposer une demande d'inscription sur les listes électorales en ligne, ce nouveau service contribue à la simplification de la gestion des listes électorales et facilite l'exercice du droit de vote de chaque électeur y compris après un changement de résidence.



**PREFECTURE
DE L'ISÈRE**

URBANISME

La prochaine adoption par la Métro du PLUi va rendre le traitement des dossiers de permis de construire plus complexe du fait des nombreuses évolutions du règlement. Le Conseil Municipal a considéré que pour éviter de commettre des erreurs dans le traitement des dossiers il était prudent de doter la commission d'urbanisme d'une assistance par un architecte conseil.

Avec l'aide du CAUE, nous avons retenu la candidature de Mme Murielle Clair qui assistera aux réunions de la commission mais qui également assurera une permanence en Mairie **tous les 1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00.**

Nous recommandons vivement à toutes les personnes qui envisagent un projet de construction ou de modification de leur habitation, de venir la consulter afin qu'elle leur indique bien en amont du dépôt de permis les règles à respecter et de s'assurer de l'intégration de leur projet dans l'environnement paysager. Ce sera aussi l'occasion de valider les possibilités de constructions dans des zones à risques naturels ou d'inondations. La prise en compte de ces conseils doit permettre aux demandeurs de permis d'éviter des refus ou demandes de compléments d'informations, et ainsi de



permettre un gain de temps dans le traitement des dossiers. Ce conseil est gratuit, la Commune prenant en charge les honoraires de permanence de l'architecte.

INSCRIPTION DES ENFANTS POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Ecole Maternelle : 1^{ère} inscription (âge atteint et nouveaux arrivants)

Ecole Élémentaire : Passage en CP et nouveaux arrivants

Passer d'abord en Mairie munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.

Le secrétariat :

- vous remettra un dossier à compléter
- vous délivrera une attestation d'inscription

Vous devez prendre ensuite rdv avec soit :

- la Directrice de l'Ecole maternelle : Sylvie DUMORTIER au 04 76 53 93 02
- la Directrice de l'Ecole Élémentaire Anne-Laure PEYTAVIN au 04 76 53 86 36

et apporter ce jour-là le dossier complet afin que la Directrice puisse procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s).

HYOSHI SPORTS

JUDO

Dimanche 17 Mars, avait lieu la deuxième rencontre des petits samourais à Saint-Martin d'Hères. Anthony est satisfait de la bonne participation de nos petits judokas : « *les enfants sont motivés et ont un bon comportement (même si certains sont stressés), ils commencent à combiner la liaison debout-sol et ensuite ils enchaînent bien au sol* ». Au final, des médailles pour tous !

Tableau des podiums :

NOM	PRENOM	Résultats
BOURABEI	Amine	3
BOURABEI	Mohamed-Naïm	2
CANTON	Maxime	3
DI ANTONIO	Théo	1
LANIER	François	1
LANIER	Jocelyn	1
LE MAUFF JOUBERT	Bertille	1
PICTON	Louca	1
RUHLMANN	Elliot	3
VIGNOT	Jeanne	3

FITNESS

L'évènement « Spring freestyle day » a tenu toutes ses promesses, pas moins de **65 participants** étaient présents pour cette édition !

La matinée était conçue pour les débutants avec une bonne participation des adhérents de Hyoshi. L'après-midi, réservée aux initiés a attiré des passionnés de toute la région (Grenoble, Goncelin, Lyon, Romans) et même de beaucoup plus loin (Nîmes, Avignon, Carcassonne). Des chorégraphies et une énergie portée par une musique très rythmée, tous les ingrédients étaient réunis pour une journée très sportive !



ATELIER PARENT-ENFANT

Le prochain atelier sur le thème « danse du village » se déroulera le **samedi 6 Avril** à partir de 10h dans le dojo. Renseignements et réservations auprès de Gaëlle au : 06 63 85 93 07

EPGV

Conférence-atelier sport et stress Samedi 18 mai de 9h à 12h

Insomnie, nervosité, anxiété, mémoire, douleurs... Comment bien gérer son corps grâce à une pratique adaptée de sport ? Comment retrouver la pleine présence et l'harmonie au quotidien ?

L'EPGV vous propose une conférence sur les bienfaits du sport dans la gestion du stress suivi d'un atelier ouvert à tous pour expérimenter des petits exercices simples et accessibles à tous, petits et grands.

L'association propose de terminer la matinée par un repas partagé en famille au parc s'il fait beau.

Entrée gratuite. Réservez votre date !


STAGE 3 JOURS
15 au 17 avril 2019
& BODY ART & DEEP WORK

Lundi 15 à 18h45
Mardi 16 à 18h
Mercredi 17 à 18h45
 Salle multisports de VEUREY



bodyART
 bodyART® est un entraînement du corps et de l'esprit combinant la force, la souplesse, le cardio et la respiration.

deepWORK
 deepWORK® est un entraînement plein d'énergie qui ne surcharge pas les articulations. Entraînement athlétique simple, intense, unique.

Stage 3 séances d'1h : 25 €
 Tarif par séance : 10 €
 Réservation avant le 5 avril 2019

Contacts :
 Sabine 06 70 52 13 61
 sabine.boubel@wanadoo.fr
 Fiona 06 30 90 23 95

Le stage proposé aux femmes et hommes de tous âges et toute condition physique

COMITÉ D'ANIMATION



Gros succès du loto organisé par le comité d'animation !

Les premiers joueurs sont arrivés avant 18h pour choisir le 'bon' carton, celui qui à coup sûr allait les faire gagner car il contient leurs numéros fétiches, il faut ensuite un peu de temps pour s'installer à une table et disposer ses cartons et ses pions bien en face de soi.

Il a fallu rajouter des tables à la dernière minute pour accueillir plus de 250 joueurs. Certains venaient pour gagner, d'autres pour jouer en famille, et tous pour passer un bon moment avec toujours ce petit espoir de gagner une « quine » ou consécration suprême « carton plein ». Après quelques parties, une pause buvette s'imposait pour détendre les joueurs, ces petites boules qui tournent et qui tournent et les numéros qui sont annoncés au fur et à mesure (sauf ceux de votre carton !), le stress montait.

A la reprise, il y a avait un peu d'exercice pour tous avec la partie debout et enfin est arrivée la dernière partie avec le gros lot : le vélo à assistance électrique, gagné par le petit Nathan, héros du soir !

Une très belle soirée à renouveler de l'avis de tous, et c'est donc avec plaisir que le comité vous donne rendez-vous l'année prochaine ...

PS : le comité remercie chaleureusement ceux et celles qui nous ont aidés à ranger les tables et les chaises

SEJOURS D'ETE AUX PETITS MALINS

Les Petits Malins vont organiser trois séjours cet été.

Deux seront consacrés à la thématique du « Poney » au manège enchanté à Montagnieu dans le nord Isère.

Le premier séjour est ouvert aux enfants de 4 à 5 ans afin de découvrir l'activité Séjour sur 3 jours du 8 au 10 juillet 2019.

Le second est réservé aux enfants de 6 à 11 ans et durera 5 jours du 8 au 12 juillet 2019.

Le troisième séjour lui aura pour thématique les « Sports Nautiques » et se déroulera au lac du Monteynard en Isère. Il sera ouvert aux enfants de 7 à 11 ans sur 5 jours du 15 au 19 juillet 2019. Au programme, initiation à la voile avec des petits, balade en grand bateau, paddle, etc...

Tous nos séjours sont sous tentes et en gestion libre, on apprendra à monter des tentes, à faire la cuisine, mais sans oublier de jouer, de rire, etc...

Notre publication, avec les tarifs et les dates spécifiques pour s'inscrire, sera diffusé dans les écoles, sur Facebook et sur notre site www.lespetitsmalins.fr avant le début des vacances de printemps



CLUB CANIN

Le Club Canin (CCSMV) organise le 27 avril prochain une Tunnel Cup. Il s'agit d'un parcours d'agility composé uniquement de tunnels. C'est un spectacle visuellement très intéressant que l'on soit initié ou non, et cela peut être une destination de promenade pour les familles. Nous avons déjà beaucoup d'inscriptions, ce qui promet une compétition intéressante.

Nous accueillerons donc avec grand plaisir les spectateurs. Pour plus d'information vous avez la possibilité d'aller sur notre site internet et sur notre page Facebook.

Toute l'équipe de bénévoles du club canin reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.



YOGA NIDRA & RELAXATION PROFONDE (SAISON 2018-2019)



à Veurey-Voroize

Salle des fêtes

Samedis (9h30 – 12h)

20 avril 2019

15 juin 2019

Avec

Boris Villemus

INFOS / INSCRIPTIONS

Association Satchitananda

boris.biodynamique@gmail.com / Tél. 06 85 06 10 04

Le yoga nidra mène à l'état de relaxation profonde, ce qui permet de se régénérer au niveau physique, émotionnel et mental. En cet état, la vie peut circuler librement, et s'exprimer de manière créative et fructueuse, pour soi et pour autrui. Le Yoga Nidra est un moyen très puissant et efficace pour transformer les tendances habituelles qui nous enferment et pour aller vers le plein épanouissement. Boris Villemus enseigne depuis 12 ans. Il a suivi la formation MAITRI (relation d'aide, accompagnement, communication, yoga nidra et pratiques associées) avec Alain Duhayon.

Tarifs : 15€ l'atelier (Veurois.e.s) / 25€ (Extérieurs) / 5€ adhésion. Places limitées. Prévoir des vêtements chauds, confortables, et un plaid. Tapis fournis.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- **CORVINOS Emma** née le 18/02/2019 à GRENOBLE
- **De LAPLAINE Pharell** né le 22/02/2019 à GRENOBLE
- **RIVIERE Julian** né le 6/03/2019 à GRENOBLE
- **CALLET Théa** le 19/03/19 à GRENOBLE

MARIAGES :

- **JOBARD Loïc et BUSNEL Alexine** le 16/02/2019 à VEUREY-VOROIZE
- **DAVID Audrey et BESSON Denis** le 23/03/19 à VEUREY-VOROIZE

DÉCÈS :

- **TRESSENS André** décédé le 23/01/2019 à PERPIGNAN
- **REPELLIN René** décédé le 11/02/2019 à LA TRONCHE
- **BESSOUD Gilbert** décédé le 21/02/2019 à COUBLEVIE
- **KIRCHER Jean-Pierre** décédé le 8/03/2019 à LA TRONCHE

INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

Cabinet médical :

• Médecins généralistes :

Dr. PARMENTIER Christophe et
Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• **Kinésithérapie** : Marie José MICHAL
04.76.53.94.26

• **Podologue** : Pierre-Olivier FORTOUL :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 /
06.80.72.99.30
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage :
04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours :

18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde :

Tél. : 3915 (numéro surtaxé)

CCAS :

ccasveureyvorize@orange.fr

Permanence avocat : 1er mercredi de chaque mois de 9h00 à 11h30 en mairie. Prise de RDV auprès du secrétariat mairie.

Permanence architecte conseil : 1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00 en mairie. Rens. Auprès du secrétariat mairie.

AGENDA

MARDI 16 AVRIL

Don du sang de 16h45 à 19h45 salle Poly'sons à Noyarey.

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement, via le site internet dans l'onglet partager se trouvant en haut de la page d'accueil, soit par la boîte mail suivante : touratou@gmail.com.

Prochaine date maxi de dépôt des fichiers VENDREDI 26 AVRIL.

N'attendez pas le prochain Mag Info pour vous tenir informé des dernières actus du village, consultez le site internet et la page Facebook de la mairie ou bien l'application pour smartphone "PanneauPocket" en téléchargement sur Google Play.